

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 5.6 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 30 · Les filiales en monnaie étrangère

Swiss GAAP RPC 30 (conversion des comptes en monnaie étrangère) Une filiale en Allemagne tient ses comptes en euros. Avant de consolider, on les convertit en francs. Comme les cours bougent, un écart apparaît : il ne passe pas par le résultat.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- **Bilan** : actifs et dettes au **cours de clôture**.
- **Compte de résultat** : au **cours moyen** de l'année.
- **Capitaux propres** d'acquisition : au **cours historique**.
- L'**écart de conversion** va dans les capitaux propres ; il repasse par le résultat à la vente ou à la perte de contrôle de la filiale (version 2024).

clôture	**moyen**	**historique**	**capitaux propres**
actifs et dettes	le compte de résultat	les capitaux propres	où va l'écart

2 La base légale, article par article

- Méthode du cours de clôture : actifs et dettes au cours de la date du bilan.
- Produits et charges au cours moyen de la période (ou au cours du jour de l'opération).
- Capitaux propres de la filiale au cours historique de la date d'acquisition.
- Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres, sans effet sur le résultat, et présentés à part.
- À la cession ou à la perte de contrôle, les écarts cumulés sont repris par le compte de résultat. Annexe : cours utilisés et méthode.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Monnaie des comptes	Franc ou monnaie importante pour l'activité, avec contre-valeur en francs (art. 957a al. 4, 958d al. 3)	Conversion en francs pour la consolidation
Méthode	Pas de règle pour les comptes de groupe	Cours de clôture, cours moyen, cours historique
Écart	Sans objet	Dans les capitaux propres, recyclé à la cession

4 La méthode, dans l'ordre

1. Relever les trois cours : historique, moyen, clôture.
2. Convertir bilan, résultat et capitaux propres.
3. Calculer l'écart et le porter aux capitaux propres.
4. Indiquer cours et méthode dans l'annexe.

> **« Le bilan au cours d'aujourd'hui, le résultat au cours de l'année, le capital au cours du jour d'achat : la différence attend dans les capitaux propres. »**

6 Les pièges

Ne pas convertir le résultat au cours de clôture : il s'est formé tout au long de l'année, au cours moyen. L'écart avec le bilan, lui, reste dans les capitaux propres.

7 Le cas type du chapitre

Eiche GmbH, la filiale allemande. Eiche GmbH, filiale à 100 %, a en euros : actifs 1 000, dettes 600, capitaux propres d'acquisition 300, résultat de l'année 100. Cours : 1.05 à l'acquisition, 0.95 en moyenne cette année, 0.94 à la clôture.

a. Convertissez actifs, dettes, capitaux propres et résultat.

b. Quel est l'écart de conversion et où va-t-il ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Les actifs d'une filiale étrangère se convertissent au cours de clôture.
2. Vrai ou faux ? Le résultat se convertit au cours de clôture.
3. Vrai ou faux ? L'écart de conversion passe par le résultat de l'année.
4. Vrai ou faux ? À la vente de la filiale, les écarts cumulés repassent par le résultat.

5. Cas express : Actifs nets 400 € à 0.94 ; capital 300 € à 1.05 ; résultat 100 € à 0.95. Écart de conversion ?

6. Résolvez le cas type de la section 7, « Eiche GmbH, la filiale allemande », questions a à b.

7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Méthode du cours de clôture.

2. Faux : Au cours moyen.

3. Faux : Dans les capitaux propres.

4. Vrai : Version 2024 de la RPC 30.

5. −34. 376 − 315 − 95, dans les capitaux propres.

6.

Poste	Calcul	Francs
Actifs	1 000 × 0.94	940
Dettes	600 × 0.94	564
Actifs nets		376
Capitaux propres d'acquisition	300 × 1.05	315
Résultat de l'année	100 × 0.95	95
Écart de conversion	376 − 315 − 95	**−34**

2. −34 dans les capitaux propres du groupe (écarts de conversion), sans effet sur le résultat. Si le groupe vend Eiche GmbH, le cumul repassera par le compte de résultat.

7. 1) Relever les trois cours : historique, moyen, clôture. ; 2) Convertir bilan, résultat et capitaux propres. ; 3) Calculer l'écart et le porter aux capitaux propres. ; 4) Indiquer cours et méthode dans l'annexe. Base : Swiss GAAP RPC 30 ; CO art. 957a al. 4 et 958d al. 3.